LA COOP SINGULIÈRE

Prêts à créer votre épicerie ?

Guide d'accompagnement à la création d'une épicerie coopérative et citoyenne

Ce document se propose d'aider de nouveaux porteurs de projet d'épicerie autogérée ; il est le résultat de notre expérience qui a vu le jour début 2017 et poursuit depuis lors son aventure associative sur la base des principes fondamentaux initiaux :

- Offrir un cadre d'achat convivial et solidaire fonctionnant sur le principe de la coopération et de l'égalité entre les membres dans une optique non lucrative et en assurant la transparence totale des actes d'achats, de ventes, de gestion et d'administration.

- Permettre à ses membres de maitriser la qualité et le coût de leur consommation alimentaire.

- Proposer une alternative à la grande distribution et ses conséquences destructrices en matière de développement durable.

Dans un premier temps, ce guide précise les différentes hypothèses qui s'offrent au porteur de projet en indiquant, par l'insertion de notre logo (le mettre ici), les choix faits par la coop singulière. Puis il décrit les modalités pratiques issues de ces choix : organisation, fonctionnement et modèle économique.

Pour nous contacter : contact@coopsinguliere.fr

Sommaire

1. Les questions que vous vous posez

p.01 Quel statut juridique choisir ?

p.01 • Association loi 1901
p.01 • Coopérative
p.01 • Structure adossée à un organisme pré existant

p.02 Qui sont les acteurs ?

p.02 • Les adhérents
p.02 • Les autres bénéficiaires
p.02 • Les producteurs
p.03 • Les salariés

p.04 Quels moyens financiers ?

p.04 • Dépenses
p.04 • Recettes
p.05 • Mode de paiement

p.06 Comment gérer les produits ?

p.06 • Définir des critères de choix des produits ?
p.06 • Comment définir ensemble les critères de choix des produits ?
p.07 • Qui choisit les produits ?
p.07 • Qui fixe les prix ?

2. Les choix de notre association

p.08 L'organisation

p.08 • Des statuts et un règlement intérieur
p.08 • Une charte
p.09 • Le fonctionnement
p.11 • Les outils de gestion
p.12 • Les modalités d'achat des membres
p.13 • L'information

1. Les questions que vous vous posez

Quel statut juridique ?

Choix 1

Association loi 1901

Choix de la Coop singulière

Choix 2

Coopérative

Choix 3

Structure adossée à un organisme pré existant (ex. AMAP, association d'éducation populaire...)

1. Les questions que vous vous posez

Qui sont les acteurs ?

Les adhérents

Choix 1 Ouvert à tous : les membres peuvent être des individus ou des personnes morales, sans limite du nombre

Choix de la Coop singulière

Choix 2 Sur critères de sélection (résidents locaux...)

Choix 3 Limitation du nombre d'adhérents

Les autres bénéficiaires

- Ouvert à tous (non adhérents acceptés avec autres tarifs)
- Associations caritatives

Choix de la Coop singulière

- Produits suspendus (achetés par les adhérents pour dons) : chacun passe et se sert

Choix de la Coop singulière

Les producteurs

- Paiement rapide des producteurs (moins de 2 semaines)

Choix de la Coop singulière

- Pas de négociation des prix

Choix de la Coop singulière

- Possibilité d'adhésion directe des producteurs
- Accompagnement des producteurs

1. Les questions que vous vous posez

Qui sont les acteurs ?

Les salariés

Choix 1 **Salarié (s) : statut d'employeur, besoin de financements**

Choix 2 **Pas de salariés à la coop**

Choix de la Coop singulière

Choix de la coop	Atouts	Limites
Associations caritatives	Meilleure répartition des dons	Positionne la coop sur le caritatif plus que sur le solidaire
Paiement rapide des producteurs et non négociation des prix	Soutien des producteurs locaux	
Pas de salarié	- Frais de structure limités - Pas de fonction employeur - Responsabilisation des adhérents	Coordination et continuité plus difficiles à assurer

1. Les questions que vous vous posez

Quels moyens financiers ?

Dépenses

- Frais fixes : locaux (loyer), fluides (électricité, internet ...), assurances, équipements, salariés éventuels,
- Trésorerie (fonds de roulement)

Recettes

- Adhésions
- Parts sociales (coopérative)
- Marge commerciale (sauf si pas de marge)
- Subventions ou dons : fondations, collectivités, etc
- Mise à disposition de locaux (pour réduire les couts) par collectivités ou associations ou particuliers
- Prêts bancaires
- Avances par les membres

1. Les questions que vous vous posez

Quels moyens financiers ?

Modalités de paiement

- Argent liquide ou monnaies locales
- Virement
- Chèque

Choix de la Coop singulière

Choix de la coop	Atouts	Limites
Avance par les membres	Pas de tension de trésorerie	Le fonctionnement dépend de l'implication financière des membres
Pas de marge	- Prix coûtants - Simplification de la gestion : pas de comptabilité avec TVA ; pas de fiscalité avec impôts commerciaux	Risque de conflit avec les commerçants locaux
Financement des frais fixes par adhésions	Autonomie financière	Un nombre suffisant d'adhérents pour atteindre le seuil d'équilibre
Virement ou chèque	Pas de manipulation d'espèces donc moins de risque d'erreur, moins de risque de vol	Moins de souplesse pour les adhérents

Comment gérer les produits ?

Définir des critères de choix des produits ?

Une question cruciale

Choix 1 Non : pas de critères

Choix 2 Oui : des critères

Comment définir ensemble les critères de choix des produits ?

- Un document de référence qui garantit dans le temps un socle fondateur et qui peut être réactualisé

- Une charte disponible sur le site de la coop' : https://coopsinguliere.fr/charte-statuts-et-ri/

- Des cahiers des charges pour les producteurs

1. Les questions que vous vous posez

Comment gérer les produits ?

Qui choisit les produits ?

- Tous les adhérents peuvent repérer des produits et gérer les relations avec les producteurs
- Un groupe dédié recherche des produits à tester (« prospecteurs »)
- Un groupe ad hoc choisit à partir des propositions des adhérents et des producteurs

Qui fixe les prix ?

- C'est le producteur qui fixe les prix, sans négociation
- La coop peut négocier les prix au regard des volumes

Choix de la Coop singulière

Choix de la coop	Atouts	Limites
Des groupes « produits »	Coordination des choix de produits et des achats	Risque de faible diversification des fournisseurs et des produits

2. Les choix de notre association

L'organisation

Des statuts et un règlement intérieur

L'organisation est définie dans des statuts et un règlement intérieur disponibles sur le site de la coop : https://coopsinguliere.fr/charte-statuts-et-ri/

Choix de la coop	Atouts	Limites
Règlement intérieur	- Définit le cadre organisationnel - Offre un recours en cas de litige	Trop de formalisation peut freiner la spontanéité

Une charte

La charte précise :

- Les engagements de la coop et de ses adhérents
- Les principes éthiques
- Les critères sur les produits (périmètre local, modes de production ...)

Choix de la coop	Atouts	Limites
Une charte	Définit le cadre éthique de l'action	Doit être régulièrement réactualisée en fonction de l'évolution de la coop

Le fonctionnement

- Des groupes d'action thématiques (permanents ou éphémères) : gestion, produits, forum / accueil des nouveaux, communication, solidarité et partages de savoirs, système informatique, maintenance ...
- Des forums de proposition : des réunions trimestrielles de l'ensemble des adhérents pour échanger sur des questions liées à la vie de la coop
- Une assemblée générale décisionnaire
- Ni présidence, ni bureau, ni CA
- Un collectif d'animation et de coordination (CAC) composé de 2 représentants de chaque groupe d'action thématique, membres élus par l'AG. Il se réunit au moins 4 fois par an
- La participation des adhérents : 2 heures consécutives minimum de participation mensuelle pour chaque adhérent

2. Les choix de notre association

L'organisation

Le fonctionnement

Choix de la coop	Atouts	Limites
Groupes d'actions thématiques	- Répartit les tâches et responsabilités - Offre plusieurs choix dans l'engagement - Permet des décisions rapides par sujet	Favorise une forme de spécialisation et d'appropriation : risque d'« institutionnalisation » et de fermeture de ces groupes
Forums de proposition (3 à 4 par an)	- Permettent à tout le monde de s'exprimer - Créent un temps de rencontre et d'échange	Reportent les décisions sur la seule AG annuelle
Ni présidence, ni bureau, ni CA	Limite le risque de prise de pouvoir excessif et de personnalisation	Prise de décision plus lente
Collectif d'animation et de coordination	- Organise la transversalité entre les groupes - Garantit la transparence et le partage des décisions	Risque de délégation des décisions par les adhérents « le CAC va s'en occuper !»
Participation de tous les adhérents (2 h mensuelles)	- Permet de ne pas avoir de salariés - Engage chaque membre	- Nécessite un système de planning et d'enregistrement - Besoin de définir précisément les taches et leur évolution

Les outils de gestion

Un traitement informatique par un outil numérique : la coop a choisi MONEPI

Choix de la coop	Atouts	Limites
Outil numérique Monépi	- Interface facile d'accès - Simplifie et sécurise l'ensemble de la gestion notamment le planning et les adhésions - Garantit la transparence de l'information - Evite le maniement des paiements sur place - Gratuité de l'outil pour les associations	- Nécessite de mettre en place un accompagnement individualisé pour les adhérents non informatisés ou peu coutumiers - Nécessite un suivi informatique - Monépi n'est pas un outil comptable - Limite le nombre d'adhérents (environ 200 personnes maximum)

Les modalités d'achat des membres

Le système d'achat est mixte et associe précommandes et achats directs au local.

Les produits non périssables sont en stock.

Les produits frais sont seulement en précommandes (limite les risques de pertes et les besoins de chaine de froid).

Choix de la coop	Atouts	Limites
Système mixte	- Limite les risques de perte - Limite les investissements (pas de frigo ni de chambre froide)	- Pas de produits frais disponibles en permanence - Choix restreint de produits frais

L'organisation

L'information

Communication externe

- Site internet et présence sur les réseaux sociaux
- Présence sur les festivals et évènements : tenue de stand, distribution de flyers et collecte des coordonnées des personnes intéressées
- Information dans la presse locale
- Organisation de conférences et projection de films

Communication interne

- Newsletter quinzomadaire : "Le coop info"
- Site internet
- Information ponctuelle par mail
- Panneaux d'affichage dans le local
- Temps de rencontre festifs

L'information

Choix de la coop	Atouts	Limites
Communication externe	Visibilité pour diffuser les idées et attirer de nouveaux adhérents	Bien différencier l'information externe de la publicité (veiller au risque fiscal)
Communication interne	- Transparence - Régularité de l'information - Partage égal de l'information	Nécessite d'avoir des adhérents compétents sur les outils numériques de communication